

LA LANDE DE CALAN (Ch. de) - « Les haras en Bretagne au XVIII^e siècle », dans *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. XXXII, 1894.

MUSSET (R.) - « L'administration des haras et l'élevage du cheval en France au XVIII^e siècle », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXVIII, 1928-1929.

MUSSET (R.) - « E. Frouin. Le cheval breton », compte rendu dans *Annales de Bretagne*, t. XXXVIII, 1928-1929.

ROBIEN (H. de) - « Au pays de Cornouaille », dans *Le Sport universel illustré*, septembre 1907 à janvier 1908.

SAINT-GAL DE PONS - « Les origines du cheval breton », Saint-Brieuc, Quimper, 1931.

« Société hippique de Corlay, Le cheval de selle de Corlay », Saint-Brieuc, 1928.

Le sous-titre de cette étude : « Le croisement des races et la destruction du bidet breton », est particulièrement éloquent. Dans la nudité des faits, il représente tacitement un réquisitoire accablant contre la suffisante technocratie de « spécialistes » pour lesquels : « Les chevaux bretons ne méritent aucune réputation : ils sont sans distinction, mal tournés, disproportionnés... ».

Il s'agit bien sûr, au départ, de la doctrine des haras royaux établis par Colbert, mais à partir de 1716 les haras bretons gagnent leur autonomie sous l'égide des Etats de Bretagne et n'en poursuivent pas moins leur œuvre de destruction, politique maintenue évidemment par les gouvernements centralisés.

Grâce à quoi, comme le constatent MM. ROUGIER, OLIER et ESTEVENON, il ne nous reste plus qu'à chercher en dehors de Bretagne pour restaurer notre patrimoine chevalin.

Quant au pedigree des chevaux armoricains, il serait bon de ne pas oublier que l'Armorique romaine comptait deux corps de troupes de cavaliers *maures*, l'une chez les Osismes (Ac'h, en Pays Pagan) et l'autre à Vannes. On ne peut donc pas exclure une composante numide dans l'ancien cheval breton.

A.-J. RAUDE.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Réflexions de la S.E.P.N.B. sur le discours du Président de la République le 8 février 1977, à Vannes, concernant l'aménagement du littoral.

La presse locale n'ayant passé qu'une partie du communiqué, nous redonnons l'intégralité du texte, afin qu'il n'y ait pas de confusion dans la prise de position de la S.E.P.N.B.

La S.E.P.N.B. prend acte avec satisfaction des engagements pris quant à :

- un aménagement raisonné du littoral prenant en compte la nécessité d'une protection effective des espaces écologiques sensibles (les zones humides et dunaires constituent à cet égard des points particulièrement critiques) et à une urbanisation du littoral orientée vers un aménagement harmonieux en profondeur.

La S.E.P.N.B. se félicite également de la dotation du conservatoire du littoral concernant l'acquisition de terrains côtiers :

- de la protection du domaine public maritime au niveau des pollutions par hydrocarbures et de la réglementation de la circulation maritime dans les zones concernées ;

- du vœu exprimé de voir l'assainissement du littoral mis en place dans un délai de cinq ans et de la promesse de la publication régulière des analyses objectives de l'état de salubrité des zones de baignade.

La loi sur la protection de la nature devrait permettre de concrétiser les améliorations attendues dans ces domaines mais, à notre connaissance, la plupart des décrets d'application se trouvent toujours en navette interministérielle et ne sont donc pas signés.

La S.E.P.N.B. veillera à ce que ces promesses puissent se concrétiser rapidement et espère qu'elles ne se heurteront pas, comme c'est le cas actuellement, à l'inertie et à la contre volonté de certaines administrations départementales.

La S.E.P.N.B. relève enfin la contradiction flagrante existante entre la politique de choix des sites d'implantation des industries électro-nucléaires et la sauvegarde de sites naturels sensibles situés dans le même périmètre. La S.E.P.N.B. condamne à nouveau le choix délibéré de la politique du tout nucléaire compte tenu de l'impasse écologique à laquelle elle nous conduit.

Section Finistère Sud.

La première sortie de cette année a eu lieu le samedi 29 janvier en collaboration avec l'Association pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantais.

Le thème de la sortie était le problème de la sauvegarde des Dunes et des Marais de Moustierlin. C'est donc le côté protection de la S.E.P.N.B. qui a été mis en exergue. En effet, en compagnie de M. BOSSARD, de l'O.N.F., constat fut fait des moyens particulièrement désastreux mis en jeu par les autorités compétentes pour « régler » le sort de ces zones littorales : déversements de glaise sur la dune, menaces de privatisation de zones humides en principe domaine maritime, construction d'une route sur la plage, rejets de station d'épuration dans des zones de développement larvaire intense des crevettes, etc... La sortie était donc bien destinée à l'édification des adhérents.

Une discussion sur le thème de cette sortie et sur les activités générales de la S.E.P.N.B. a suivi. En particulier, la position de la S.E.P.N.B. sur le développement de l'énergie nucléaire a été exposée par Y. LE GAL et discutée.

Certains ont pu certes s'étonner du peu de place laissé à l'étude. Ceci sera réparé lors des prochaines sorties prévues : Baie d'Audierne (mars-avril) et zones humides intérieures (mai-juin).

La vie de la S.E.P.N.B. dépend essentiellement de l'activité de ses adhérents qui ne doivent pas être uniquement des abonnés à *Penn ar Bed*.

Pour être au courant des activités de la Section Finistère-Sud et, en particulier, connaître la date des prochaines sorties et réunions, il est demandé à chaque adhérent d'expédier 5 enveloppes à son nom et timbrées au responsable : Y. ROUGER, Laboratoire Maritime, 29110 Concarneau.

Action contre les montreurs d'animaux.

L'Académie de Nantes, contactée à plusieurs reprises par un responsable S.E.P.N.B. et un inspecteur départemental, sensibilisée à ce problème, avait pris deux décisions pour l'année scolaire 75-76 :

- aucune carte d'autorisation pour les montreurs d'animaux ne serait renouvelée ;
- une circulaire devait être envoyée dans les écoles pour informer les enseignants de cette décision et des raisons pour lesquelles elle avait été prise.

Au cours de l'année scolaire 75-76, la ronde des montreurs d'animaux a continué :

- car la circulaire promise n'a jamais été envoyée dans les écoles ;
- car la décision du non-renouvellement des cartes d'autorisation s'est révélée inefficace dans les faits.

Les montreurs d'animaux de la région continuent impunément à présenter leur collection dans les écoles ;

1. en présentant une carte périmée ;
2. en présentant une carte émanant d'autres académies (Rennes, Poitiers...) non conscientes des problèmes que peuvent poser de tels spectacles dans les écoles ;
3. en ne présentant aucune carte. Etant venu l'année précédente, ils vantent les « mérites éducatifs » de leur collection « entièrement renouvelée ». Les directeurs d'écoles n'exigent pas toujours la présentation de la carte.

Quelle va être la position des responsables cette année et quelle attitude auront les enseignants et les parents qui seront sollicités au cours de la présente année scolaire ?

Une décision prise au niveau national réglerait définitivement le problème.

COURRIER DES LECTEURS

Cette rubrique a pour but d'établir un lien entre les adhérents et la revue. Elle est constituée par des extraits de lettres reçues au siège de la S.E.P.N.B. Le Rédacteur de Penn ar Bed fait, de sa propre initiative, un choix des passages qui contiennent soit un jugement intéressant, soit une information utile. Seules les initiales des correspondants sont citées. Si vous désirez ne pas être éventuellement publié, faites-le savoir dans votre correspondance.

« Chaque année, je m'efforce de détruire le plus grand nombre possible de chenilles processionnaires, qui font bien du tort à nos Pins, surtout aux Pins maritimes. Mais il ne m'est jamais arrivé encore de détruire, un 7 décembre, une procession de 30 chenilles, cherchant manifestement à s'enterrer. Je crois bon de signaler ce comportement qui me paraît anormal et assez inexplicable. Je serais surtout heureux de savoir si d'autres que moi ont pu, cette année, faire la même observation. Arzon, le 7 décembre 1976. »

Y. B. (Port-Navalo)

ASSEMBLEE GENERALE DE LA S.E.P.N.B.

L'Assemblée générale annuelle de la S.E.P.N.B. aura lieu le dimanche 15 mai à la salle de réunion de Plurien (22).

Programme de la Journée :

- 10 h 00 - Rendez-vous à la salle de réunion de Plurien.
- 10 h 15 - 13 h 00 - Assemblée générale extraordinaire (revision des statuts de la Société).
Assemblée générale ordinaire (examen des problèmes concernant la marche de la Société et des différentes sections départementales - questions diverses).
- 13 h 00 - Repas. Il ne nous a pas été possible de retenir une salle de restaurant comme les années passées. A chacun de choisir sa solution (pique-nique ou restaurant à titre personnel).
- 15 h 00 - Débat sur les problèmes de l'Environnement dans les Côtes-du-Nord. Différentes personnalités ont été invitées à participer à ce débat.